

PACH. Serait-ce une croix *échiquetée*, qui alors permettrait de conclure à la famille INGELHEIM : *De sable à la croix échiquetée d'or et de gueules ?*

Il faut exclure les GYMNICH, ceux-ci ayant porté, *d'argent à la croix engrelée de gueules \**). L'Armorial manuscrit de JACOBY, conservé à l'Institut Grand-Ducal, sect. hist., reproduit les armes du chevalier FRENTZ. Clauss, page 202 : *de sable à la croix pleine d'or*, mais l'auteur se contente d'écrire que l'intéressé fut reçu chevalier en 1539 par Charles V, *pour services rendus*, sans autrement indiquer une source. S'agirait-il d'un membre de la lignée des FRENTZE, famille citée par J. Th. de RAADT (Sceaux armoriés des P. B. et Pays Avoisinants, 1911, suppl. p. 448), voir Rochette sous *Gymnich ?\*\**) Le document en question ne comporte aucune indication au sujet des armes de ce *Johan van FRENTZE* (1441). Par contre la famille RAITZ de FRENTZ (Prov. rhén., Nassau, Austr.), barons du St-Empire (15. 7. 1650) porte l'écartelé *de Raitz / de Schlenderhan*, c.-à-d. : *aux 1 et 4 de sable à la croix d'or (Raitz) ; aux 2 et 3 d'argent à la fasce de sable, ch. de trois merlettes d'or (Schlenderhan)*. Donc, croix simple, non engrelée. Il en est de même pour les de GELOES, prov. de Limbourg. Consulté à ce sujet, l'éminent héraldiste M. le Dr. O. NEUBECKER, Berlin estime qu'il doit s'agir d'une alliance ZIEVEL x GULPEN, en français GALOPPE. La généalogie de la famille de GULPEN ou GALOPPE figure chez FAHNE — *Geschichte der Cöln-Jülich-Berg. Geschlechter* —, mais accuse malheureusement de nombreuses lacunes.

Le Dr. LENS (Armorial du Duché de Limbourg et des Pays D'Outremeuse, 1947, pp. 9, 128-129) écrit que cette famille porte comme armoiries la *croix engrelée* si répandue au moyen-âge dans tout le Limbourg et qu'elle possédait d'innombrables terres tant dans le duché qu'aux pays d'outremeuse.\*\*\*)

On se perd en conjectures et je laisse à plus futé, armé d'autres sources, le plaisir de l'identification définitive de cette belle inconnue, qui sur le devant du corsage arbore un important noeud, bijou auquel est appendue une croix ornée de pierres précieuses, assez

\*) v. P. Medinger, *Armorial de la noblesse du Gr.-Duché de Luxbg.*, cf. J. B. Rietstap.

\*\*) J. Th. de Raadt (Arnhem, Chartes du Luxembourg, no. 826) cite un *Goirge, ein here zü der Veeltz*, déclarant que *Johan van Frentze* et sa femme, Aleide van Elter (Autel), ayant remis à Johan van Bolliche (Boulay), *deme jonge, here zo Duedelingen* (Dudelange), et à *Margarete van Elter*, sa femme, quatre obligations créées par des membres de sa famille, etc....., lui, Goirge les a rachetées des époux van Bolliche, moyennant 200 florins du Rhin — 1441 —, *des frydachs nest na sent Laurentius dage* : Une croix recerçelée. C. : un chapeau de tournoi, garni d'un vol. L. : S IORGE von der Veeltz.

\*\*\*) cf. J. B. Rietstap : Gulpen (Galoppe), — P. de Liège, alors que pour le Limbourg : De gu. à un écusson d'arg. en abîme, ch. d'une bande échiqu. d'arg. et de sable. C. : une boule de gu., sommée de plumes de coq de sable.